

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2026

## DÉLIBÉRATIONS

Le lundi premier juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Minzier, dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Alexandre BAUDET, Axel BAUDET, Aline BELOUIN, Géraldine BOCQUET, Elsa COHU, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Emilien DUPRAZ, Nicolas GIROD, Véronique LEGENDRE, André MORARD, Sébastien REY-GORREZ

Absents excusés : Clément BRAT, Carole ETTORI

Absents : Dana RACINE

Pouvoirs : 2

Clément BART à Alexandre BAUDET

Carole ETTORI à Aline BELOUIN

Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT

Date de convocation : 26 mai 2026

### **DEL36 2026 : APPROBATION DU RÈGLEMEN INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
**Considérant** qu'il est prévu l'obligation pour les communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal,  
**Après avoir entendu** l'exposé de Monsieur le Maire, ainsi que la lecture dudit règlement et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
► **Approuve**, le règlement intérieur ci-annexé, étant précisé que ce règlement n'est pas un document figé, il peut être révisé.

### **DEL37 2026 : SUBVENTION A LA MJC DU VUACHE**

Monsieur le Maire donne le détail du budget 2026 de la MJC du Vuache. Il explique que la subvention de chaque commune adhérente est fonction de la population et du nombre d'adhérents. Le nombre d'adhérents de Minzier est de 58, soit 10 de plus que l'an passé.  
Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à la MJC du Vuache de 9 088 € pour l'année 2026.

### **DEL38 2026 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS DE PRÉLÈVEMENT SUR LES LOYERS ET LES FACTURES D'EAU**

Pour répondre à l'attente de certains usagers du service de l'eau et certains locataires et pour faciliter la gestion des appartements communaux, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le paiement des factures d'eau et des loyers communaux par prélèvement automatique a été mis en place suite à la délibération n°21-2015 du 07 mai 2015.

Pour poursuivre ce mode de paiement, il rajoute qu'il y a lieu de réactualiser le règlement financier et contrat de prélèvement automatique par l'apposition de sa signature.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer le contrat de prélèvement automatique et tous les documents s'y affèrent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prélèvement automatique sur les factures d'eau et sur les loyers communaux ainsi que tous documents s'y affèrent.

## **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DEL36\_2026 : APPROBATION DU RÈGLEMEN INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEL37\_2026 : SUBVENTION A LA MJC DU VUACHE**

**DEL38\_2026 : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES CONTRATS DE PRÉLÈVEMENT  
SUR LES LOYERS ET LES FACTURES D'EAU**

Le Maire de Minzier,  
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,  
Christelle DEROBERT